

MARIUS LAVENCY
Place des Peintres, 4 / 002
B-1348 Louvain-la-Neuve.

UDC 811.124'37

LE SYNTAGME APRÉPOSITIONNEL BASÉ SUR *uirtute* CHEZ CÉSAR

Abstract: Les emplois dans le corpus de César des syntagmes à l'Ablatif basés sur le lexème *uirtus* fondent un test destiné à éprouver la validité d'une analyse dans laquelle les syntagmes sont classés en compléments adjoints et compléments conjoints, ces derniers étant définis par leur conditionnement et représentés par les divers prototypes sous le titre desquels ils se rangent (*hoc modo; has re; hoc homine; hac uia, hoc tempore, hoc loco*). Telle classification permet, semble-t-il bien, de justifier adéquatement les doubles interprétations que certains contextes laissent ouvertes.

Je voudrais ici illustrer sur base du corpus de César et tester à l'aide des occurrences de lexème *uirtute* (choisi arbitrairement) la pertinence des classes d'emplois qu'à la suite de diverses analyses, j'ai reconnues pour les syntagmes aprépositionnels à l'Ablatif du latin classique et que je redéfinis brièvement ici¹. Je voudrais montrer ensuite que d'une façon plus générale, le type de classement proposé permet de justifier linguistiquement les doubles interprétations qu'autorisent certains contextes.

Reconnaissant (après d'autres) le rôle fondamental joué par les prépositions latines dans les tournures prépositionnelles, où comme dans les langues vivantes modernes, régi, même avec les prépositions bicasuelles², le cas est marque de cohésion syntaxique, je sépare nettement ces constructions, qui spécifient les relations qu'elles marquent, et les syntagmes aprépositionnels, à valeurs toujours plus

¹ Les principes méthodologiques en sont exposés dans *Vsus, description du latin classique en vue de la lecture des auteurs*, 2e éd., Louvain-la-Neuve, 1997 et «Proformes et paradigmes syntaxiques en latin classique», in *Mélanges J. P. Maurel*. Le détail des analyses se trouve en : «L'Ablatif latin : moyen ou manière ?» in *Euphrosynè*, 2000, pp. 407-419; «Syntagmes à l'Ablatif en latin classique : conditionnement et valeurs» in *Latomus*, 2000, pp. 819-841; «Syntagmes à l'Ablatif aprépositionnel : une enquête dans Pline le Jeune, IV», in *Faventia*, 2001, pp. 73-85; «L'Ablatif de modalité dans les Lettres de Pline le Jeune», in *Mélanges C. Deroux*. Collection Latomus, 2002, pp. 240-251.

² *In + Acc.* signifie la relation «entrée dans» indépendamment du contexte : *In Tusculum hodie, Lanuuii cras, inde Asturiae cogitabam* (CIC., *Att.* XIV, 3, 4).

abstraites : la préposition *in* dans *in castris continere* (CAES. *civ.* I, 66, 2) spécifie une relation "à l'intérieur de" que la construction *castris continere* (*Gall.* II, 11, 2) laisse implicite. Les latitudes combinatoires de l'une et de l'autre construction ne sont pas identiques : on ne trouve pas * *castris uiuere*. On trouve *Magno dolore ferre* (*Gall.* VII, 63, 8) aussi bien que *magno cum dolore ferre* (*ibid.*, 15, 2) pour signifier «supporter avec une vive souffrance», mais on écrit *cum uirtute uiuere* (CIC., *fin.* III, 29) pour signifier «vive avec mérite».

A. Les syntagmes réalisés avec *uirtute*.

La syntaxe concernant les régularités qui structurent l'organisation des propositions, les classes d'emplois des syntagmes à l'Ablatif se différencient d'abord selon le nombre (obligatoire / facultatif) de leurs constituants et ensuite selon la commutabilité / l'incommutabilité de leur constituant avec un élément prototypique simple. Incommutable, le syntagme est dit "complément adjoint". Commutable avec un adverbe, un (pro)nom, un adjectif, la syntagme est dit "complément conjoint", adverbial, (pro)nominal, adjectival. À ces propriétés de commutation répondent en fait des capacités syntagmatiques spécifiques : toujours en occurrence libre, un complément adjoint est moins intégré au syntagme régisseur qu'un complément conjoint; un complément adverbial - des exemples le montreront ci-après - l'est moins qu'un syntagme (pro)nominal.

I. *Virtute* dans des syntagmes à deux constituants obligatoires.

Parmi les tournures aprépositionnelles à l'Ablatif, qui seules nous intéressent ici, il y a lieu de mettre d'abord à part les constructions, facilement identifiables, où figurent deux constituants solidaires : l'Ablatif absolu, l'Ablatif de qualité (et l'Ablatif d'association).

1. *Virtute* dans l'Ablatif absolu.

On trouve *uirtute* comme constituant d'un Ablatif absolu, c'est-à-dire comme sujet d'une proposition participiale fonctionnant comme complément adjoint d'une proposition et décrivant le cadre thématique dans lequel s'inscrit l'évènement rapporté dans la proposition superordonnée.

On a comme (seul) exemple de *uirtute* dans ce type en notre corpus :

Illi, adhibita audacia et uirtute, administrantibus M. Antonio et Fufio Caleno, ... naues soluunt (*civ.* III, 26, 1),
«apportant leur audace et leur courage, sous la conduite

de Marcus Antonius et de Fufus Calénus, ces hommes ... leverènt l'ancre».

À partir du sens fondamental reconnu à l'Ablatif absolu, divers effets de sens (cause, opposition, mais jamais but) sont, on le sait, inféribles des contextes particuliers.

2. *Virtute* dans l'Ablatif de qualité.

Comme Ablatif de qualité, *uirtute* intervient dans les types d'emplois reconnus pour l'adjectif latin. On trouve ainsi ce syntagme adjectival en fonction d'épithète d'un nom,

Commodissimum uisum est C. Valerium Procillum, C. Valeri Caburi filum, summā uirtute et humanitate adulescentem, ... ad eum mittere (*Gall.* I, 47, 4), «le mieux parut de lui envoyer Gaius Valérius Procillus, fils de Gaius Valérius Caturus, jeune homme d'un très grand courage et d'une très haute culture»; Cfr *civ.* III, 59, 1 : *singulari uirtute homines*; *ibid.*, 91, 1 : *uir singulari uirtute*.

en fonction d'attribut qualificatif, avec *esse*,

Germanos incredibili uirtute et exercitatione in armis esse praedicabant (*Gall.* I, 39, 1), «ils proclamaient que les Germains avaient une valeur et un entraînement militaire incroyables»,

ou avec *cognoscere*,

Boios, petentibus Haeduis, quod egregia uirtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit (*Gall.* I, 28, 5), «à leur demande, (César) autorisa les Héduens à installer chez eux les Boïens en raison de la réputation de valeur exceptionnelle de ces gens».

et enfin en position de nominalisation,

Praeerat Rhascypolis, excellenti uirtute (*civ.* III, 4, 4), «exerçait le commandement Rhascypolis, [un homme] remarquablement énergique», comme *uir singulari uirtute* (91, 1). Cfr *Gall.* VII, 17, 2.

3. Ablatif d'association.

Vu la classe sémantique et le sens du lexème, on ne peut trouver *uirtus* dans la construction que j'ai appelée Ablatif d'association, qui actualise un complément adjoind (incommutable avec *sic*) formé avec des noms apparentés à des verbes et signifiant une circonstance extérieure attenant au procès décrit dans la proposition régissante : *Marcellia tolluntur, maximo gemitu et luctu ciuitatis*

(CIC., *Verr.* II 2, 51), «les fêtes en l'honneur de Marcellus sont abolies : partout des gémissements et des pleurs dans la ville».

II. Syntagmes à un constituant (éventuellement complété).

Le complément à l'Ablatif peut, ici encore, être soit adjoint en occurrence toujours libre, soit conjoint - adverbial, pronominal - en occurrence soit libre, soit conditionnée.

i. Ablatif complément adjoint.

Complément adjoint, un syntagme à constituant unique à l'Ablatif figure dans des expressions stéréotypées, intervenant en occurrence libre : dans toutes sortes de contextes : *consuetudine sua* (*Gall.* II, 19, 2) = *ex consuetudine sua* (I, 52, 4), «à son habitude». – *Moribus suis Orgetorigem ex uinculis causam dicere coegerunt* (I, 4, 1), «selon leurs usages, ils forcèrent Orgétorix à plaider chargé de chaînes».

Je n'ai pas trouvé *uirtute* chez César dans ce type d'emploi figé.

ii. Ablatif complément conjoint.

Pour les compléments conjoints - (pro)nominiaux et adverbiaux - une distinction est opérée selon que des restrictions peuvent ou non être définies soit dans la liste des noms pouvant figurer dans le syntagme régi à l'Ablatif (tous les noms / certains noms), soit dans la série des éléments régisseurs (aucune restriction définissable/ liste plus ou moins fermée d'éléments régisseurs).

Ces critères de classement définissent les classes d'emplois répertoriées sous A, B et C ci-après.

A. *Virtute*, complément adverbial de modalité.

Cette construction - l'Ablatif de cause de Priscien (*GLK*, III, p. 270), l'Instrumental de la tradition - concerne tous les noms d'inanimés et intervient en occurrence libre avec une liste non limitée d'éléments régisseurs.

Complément adverbial, il répond à la question posée à l'aide des adverbes *quomodo* ?, *qui* ? : ayant pour prototype le terme *hoc modo*, capable de représenter au plus haut degré d'abstraction tous les lexèmes dans cette fonction, le syntagme signifie "la modalité" attribuée au procès : il désigne toujours la chose ou la propriété présentes au cours de la réalisation d'un événement bien défini par ailleurs. L'adverbe *quomodo* ?, comme le lexème *modus*, tout comme les termes français correspondants, appellent ou actualisent cette valeur fondamentale et concernent aussi bien le moyen que la manière "avec" lesquels un événement se réalise : Térence écrit (*Ad.*

617) *Quomodo me ex hac expediam turba nescio*, «Comment (= par quel moyen) me tirer de cet embarras, je n'en sais rien»; on lit chez Cicéron (*Lae.* 9) *Quomodo, ut alia omittam, mortem filii tulit!* «Comment (= de quelle manière), pour ne pas parler du reste, a-t-il supporté la mort de son fils !»; *modus* signifie "modalité de réalisation" et désigne selon les contextes, le moyen ou la manière : *Omnibus modis huic rei studendum ut pabulationibus et commeatu Romani prohibeantur* (CAES., *Gall.* VII, 14, 2), «de toutes les façons (= par tous les moyens) il faut s'efforcer de couper fourrage et approvisionnement aux Romains», *Cum duobus modis, id est aut ui aut fraude fiat iniuria, ...* (CIC., *off.* I, 41), «alors que l'injustice se réalise de deux façons (= de deux manières), par violence ou par ruse, ...»

Dans le paradigme représenté par *hoc modo*, on peut ainsi, selon le statut référentiel, signifié ou inféré, du nom à l'Ablatif, reconnaître des effets de sens de "moyen" et de "manière" : référencié, le syntagme commute avec *ea re* et le référent du nom, alors interprété comme agissant, est senti comme l'objet ou la propriété qui intervient activement pour assurer la réalisation du procès ou de l'état signifié par le terme complété (d'où l'effet de sens "moyen"); non référencié, il commute avec *sic* et son référent est interprété comme désignant la propriété qui qualifie en en décrivant la déroulement le procès signifié par le terme complété (d'où l'effet de sens "manière").

On a ainsi l'Ablatif de modalité (*uirtute*), avec marque explicite de référence (*uirtute Cn. Pompei*):

Cum iam ille urbanas res uirtute Cn. Pompei commodiorem in statum peruenisse intelligeret, in transalpinam Galliam profectus est (*Gall.* VII, 6, 1), «(César) comprenait que grâce à l'énergie de Cneius Pompée la situation en ville s'était améliorée : il partit pour la Gaule transalpine».

avec référence inférée par le contexte:

Tanta rerum commutatio est facta ... ut equites ..., ut turpitudinem fugae uirtute delerent in locis pugnae ut legionariis militibus praeferrent (*Gall.* II, 27, 1), «le changement de situation fut si grand que les cavaliers, voulant effacer par leur énergie (= *uirtute* [sua]) la honte de leur fuite, se montraient partout au combat et surpassaient les légionnaires». Cfr *civ.* II, 21, 1: *consilia uirtute confirmare*, «soutenir des projets par son énergie» (= *consilia uirtute [sua] confirmare*).

Là où le statut référentiel reste contextuellement incertain, les effets de sens moyen/ manière sont inséparables.

Nihil adeo arduum sibi esse existimauerunt quod non uirtute consequi possent (Gall. VII, 47, 3) «ils pensèrent que pour eux rien n'était si ardu qu'ils ne puissent mener à bien en y mettant de l'énergie / en y mettant leur énergie». *Non uirtute neque in acie uicisse Romanos*, (Gall. VII, 29, 2), «ce n'est pas par la / leur valeur, ni en / par une bataille rangée que les Romains ont eu la victoire».

On ne doit pas oublier que le sens des éléments associés commande bien évidemment l'interprétation, qui résulte fondamentalement des affinités sémantiques posées entre élément régisseur et élément régi. On lira sans doute *uirtute* comme Ablatif adverbial de modalité (moyen) dans

Nostrī uirtute uicerunt (civ. III, 67, 6), «la valeur des nôtres l'emporta» (trad. Belles-Lettres),

mais on préférera vraisemblablement identifier un autre type d'emploi d'Ablatif (Ablatif complément de verbe, dont question ci-après) dans

Quid hostis uirtute posset et quid nostri auderent periclitabatur (Gall. II, 8, 1), «il testait l'énergie des ennemis et le mordant de nos hommes». Cfr I, 36, 7: *quid Germani uirtute possent*,

où le complément à l'Ablatif est facilement perçu comme désignant un participant constitutif de la propriété "être capable".

B. *Virtute*, complément nominal conditionné par un terme recteur.

Les syntagmes compléments nominaux de cette catégorie commutent soit avec *hac re* (noms d'inanimés seulement), soit avec *hac re/ hoc homine* (tous types de noms) et sont tributaires d'un sème présent dans le terme qui les régit.

1. Type *hac re*.

Il s'agit ici d'Ablatifs compléments (pro)nominaux. Deux sous-classes d'emplois doivent être distinguées : l'Ablatif complément d'agent inanimé du verbe passif et l'Ablatif complément indirect (d'une série) de verbes.

a. *Virtute*, complément de verbe passif.

Le complément d'agent inanimé d'un verbe passif peut être représenté par l'exemple *Horum sermone mouebatur* (CIC., *fam.* III, 6, 5), «Leur discours me touchait». Le trait qui définit ce type de complément est la commutabilité avec [*ab* + nom d'animé] : *Ab aliquo mouebatur*.

Chez César, les exemples les plus nets pour *uirtus* sont

Calones equitesque ... militum uirtute seruantur (*Gall.* VI, 40, 6), «valets et cavaliers sont sauvés par la vaillance des légionnaires».

où l'ensemble *militum uirtute* commute avec, par exemple, *ab amicis*. De même:

horum uirtute submotis hostibus (8) ; *beneficio deorum immortalium et uirtute eorum expiato incommodo* (V, 52, 6) ; *perterriti uirtute militum* (*civ.* I, 59, 2).

On cite sous la même rubrique la série d'Ablatifs en

Factum est opportunitate loci, hostium inscientia ac defetigatione, uirtute militum et superiorum pugnarum exercitatione ut ... (*Gall.* III, 19, 3), «l'avantage du terrain, l'inexpérience et la fatigue de l'ennemi, le courage de nos soldats et l'entraînement qu'ils avaient acquis dans les batailles précédentes, tout cela fit que ...» (trad. Belles-Lettres). Cfr *civ.* II, 15, 4 : *detrimētum sollertia et uirtute militum breui reconciliatur*.

Par contre, dans la mesure où l'adjonction d'un complément d'agent animé du type *ab aliquo* sera jugée acceptable, on verra dans *uirtute* de la phrase

Dandam omnibus operam ut acceptum incommodum uirtute sarciretur (*civ.* III, 73, 5), «Tous devaient s'employer pour que soit réparé à force de vaillance le dommage subi».

un complément adverbial de modalité en occurrence libre plutôt qu'un complément (pro)nominal d'agent appelé par la voix passive du verbe.

b. *Virtute*, complément indirect de verbe.

Sous la rubrique *hac re*, on classera l'Ablatif complément indirect de verbe. Il s'agit d'abord de syntagmes dépendant de verbes intransitifs³ faisant attendre un seul complément, répertoriés dans le lexique, tels que *fidere* ou *niti* :

Cum ... hostes loco et numero, nostri uirtute confiderent (*Gall.* VII, 50, 1), «alors que l'ennemi se fiait au terrain et au nombre, et les nôtres, à leur valeur». Cfr *civ.* III,

³ Dans la terminologie adoptée ici, est dit "transitif" le verbe qui admet le complément "direct" représenté par *eum, eam, id*: un tel verbe est le seul à admettre, en tout (verbe actif) ou en partie (verbe déponent) de sa conjugaison, la version passive personnelle. Est dit "intransitif" le verbe qui n'admet pas le complément de forme *eum, eam, id*. Les compléments non commutables avec *eum, eam, id* sont tous dits "indirects".

24, 1: *uirtute militum confisus*. - *Virtute et patientia nitebantur* (civ. I, 45, 6), «ils y mettaient énergie et endurance»: cfr *ibid.*, 46, 3 : *uirtute conititur*.

Il s'agit aussi de verbes situés dans les champs sémantiques de l'abondance ou de la carence - soit intransitifs (*abundare re*; *carere re*), soit transitifs causatifs (*afficere aliquem re*; *spoliare aliquem re*) - , de verbes signifiant l'estimation (*ualere re*; *praecedere aliquem re*), le sentiment (*gaudere re*). Le nom à l'Ablatif définit en quoi consiste la propriété signifiée : la *Syntaxis* du grammairien Jean Despautère (éd. de 1573, p. 343) voyait dans ce complément le terme signifiant la *materia circa quam*, la matière fondatrice de la propriété.

Le constituant marqué par l'Ablatif, solidaire des constituants attendus avec le verbe, entre avec ceux-ci dans un réseau définissable de contraintes de sélection paradigmatique et de marques fixé par le lexème verbal. Précodés avec le lexème verbal, inscrits en définitive dans le lexique de la langue latine, ces compléments sont répartis selon un modèle, d'ailleurs bien reconnu dans le dictionnaire, qui stipule pour chacun d'eux le paradigme prototypique (nom d'animé/ nom d'inanimé) et les marques casuelles : *egere re*, *afficere aliquem re*, etc; ils désignent des participants dont le rôle (sémantique) est fixé par le lexème verbal. Les actants en question occupent des positions remarquables, prévisibles, destinées à saturer (à suffisance) le sens du lexème verbal.

Virtute intervient dans plus d'une de telles constructions. Etant donné son sens, il intervient après les seuls verbes d'estimation:

Neque multum Albici nostris uirtute cedebant (civ. I, 57, 3), «les Albiques ne le cédaient guère à nos hommes en vaillance». Cfr II, 6, 3 : *neque multum cedebant uirtute nostris*.

On a ainsi les structures *praecedere aliquem uirtute* (*Gall.* I, 1, 4), *uirtute omnibus praestare* (2, 2), *praeferri uirtute belli omnibus* (V, 54, 5), *alicui uirtute anteferri* (44, 14), *aliquem uirtute superare* (VI, 24, 1), *se cum aliquo uirtute comparare* (6), *alicui uirtute adaequare* (civ. II, 16, 3).

L'analyse peut hésiter plus d'une fois sur le point de savoir s'il faut identifier un complément adverbial de modalité rapporté au syntagme verbal (type A ci-dessus : *rem uirtute consequi*, «acquérir une chose grâce à son mérite») et désignant la modalité de réalisation du procès ou un complément nominal indirect de verbe (type : *praecedere aliquem uirtute*, «l'emporter sur quelqu'un en mérite») désignant un participant définissant la propriété signifiée.

La distinction entre les deux types de constructions avait été notée chez les anciens grammairiens, mais n'avait guère été étudiée plus avant: Diomède (GLK, t.1, p. 315, l. 19) parlait de cas qui formaient des *idiomata* avec certains verbes et. J. Despautère (*Syntaxis*, p. 303) opposait - occasionnellement, au hasard d'un commentaire - *casus communes* (cas donnés à "tous" les verbes : datif d'intérêt, accusatif et ablatif de temps, ablatif d'instrument)) et *casus proprii* (cas attachés à "certains" verbes : les cas avec *egere, studere, amare, uti, carere, priuare*). Cette distinction mérite d'être reprise : elle est bien fondée. En sont la preuve les textes suivants qui juxtaposent en contraste les deux compléments :

Suis tactis te immortalī afficiet gloria (PL., *Amph.*, 1140), «par ses hauts-faits il t'apportera une gloire impérissable»

avec suis factis, complément adverbial de modalité rapporté à l'ensemble *te immortalī gloria afficiet*, en contraste avec *te* et *gloria*, compléments pronominaux définissant les constituants du procès:

Hoc itinere adeo graui morbo afficitur occulorum ut ... (NEP., XXIII, 4, 3), «du fait de ce voyage il est affecté aux yeux d'une maladie si grave que ...»;

Itinere, complément de modalité du syntagme verbal; *morbo* complément indirect du verbe *afficitur*;

Aristides testula illa exilio decem annorum multatus est (III, 1, 2), «Aristide, par le fait de la fameuse coquille, fut condamné à un exil de dix ans».

Testula illa, complément de modalité; *exilio* complément indirect.

Tout se fonde en définitive sur le degré de saturation postulé pour le lexème verbal et sur les affinités ressenties entre les éléments associés. On a ainsi:

Plurimum inter eos Belouacos et uirtute et auctoritate et hominum numero ualere (CAES., *Gall.* II, 4, 5), «les Bellovaques, disaient-ils, étaient les plus puissants parmi ces gens par le(ur) courage, l(eur) influence, le chiffre de la/leur population».

De même:

Dispersos subito adortum magis ratione et consilio quam uirtute uicisse (I, 40, 8), « (Arioviste), disait-il, avait brusquement attaqué des hommes dispersés : sa victoire était due plus à la stratégie et à la tactique qu'à la vaillance». Cr 16, 6 : *magis uirtute quam dolo contendere*, «mettre dans la lutte plus de courage que de ruse».

Dans une proposition comme : *proinde ac si uirtute uicissent* (civ. III, 72, 4) le complément à l'Ablatif peut, selon les contextes, être rangé dans l'une et l'autre catégorie: «comme si c'était leur valeur qui les avait fait vaincre» (trad. Belles-Lettres), ou «comme s'ils l'avaient emporté en vaillance».

2. Type *hac re/hoc homine*.

Il s'agit sous cette rubrique des compléments d'adjectifs - type: *digna res omnium cognitione* (CIC. *Lae.*, 4) - et de comparatifs - type: *luce clarior* (*Cat.* I, 6). Dans notre corpus, le lexème *uirtus* n'intervient pas en ces constructions.

C. Ablatif de noms compléments adverbiaux de verbes à sémantisme caractérisé.

L'analyse des textes amène à reconnaître une série d'emplois qui comportent les restrictions suivantes : ils concernent comme éléments régis, des noms qui appartiennent au champ sémantique de *uia*, *locus* ou *tempus* et comme éléments recteurs, des verbes lexicalement caractérisés dans des séries limitées. Telles sont les constructions suivantes.

Modèle : *hac uia*. Question : *qua?*

Terra, mari trepidatur (LIV., XLI, 3, 7), «agitation sur terre, sur mer». En occurrence libre, on a avec toutes sortes de noms : *per* + Acc. : *per prouinciam iter facere* (CAES. *Gall.* I, 7, 1), «passer par la Province».

Modèle : *hac tempore*. Question: *quando?*

Diuico ... bello Cassiano dux Heluetiorum fuerat (13, 2), «Divico avait commandé les Helvètes au temps de la guerre contre Cassius». En occurrence libre, on a avec toutes sortes de noms : *in* + Abl.: *in consulatu suo* (35, 2), «pendant son consulat».

Modèle : *hoc loco*.

Question : *unde?*

Amor, ut lacrima, oculis oritur (SYR., A, 40), «l'amour, comme une larme, tombe des yeux». En occurrence libre, on a avec toutes sortes de noms : *ex* + Abl.: *e finibus suis exire* (CAES. *Gall.* I, 5, 1), «quitter son pays».

Question *ubi ?*:

Caesar ... exercitum equitumque castris continuit (*Gall.* I, 11, 2), «César retient au camp infanterie et cavalerie».

En occurrence libre, on a avec toutes sortes de noms :
in + Abl. : *in conuentu dicere* (I, 18, 2), «parler devant le conseil».

Il est normal que ne relevant pas de la série *uia, tempus, locus*, le lexème *uirtus* n'intervienne pas dans de tels emplois.

B. Doubles interprétations.

Dans la mesure où les classes d'emplois sont proposées au niveau d'abstraction correct et caractérisées par des prototypes valables (*hoc modo; hac re*, etc.) on peut, je crois, manifester clairement les mécanismes syntaxique et sémantique et justifier ainsi adéquatement les doubles lectures qu'autorisent divers contextes.

Je ne reprends pas ici les exemples de César déjà traités, où les affinités sémantiques entre élément régi et élément régisseur étant diversement perçues, l'analyse peut hésiter entre l'assignation d'un complément au modèle de l'Ablatif de modalité (*hoc modo*) et à celui du complément indirect (*hac re*). Je laisse également de côté les cas où le statut référentiel du nom complément de modalité fixe ou laisse incertain l'effet de sens de moyen ou de manière, comme en

Nulla studio agebat (CAES. *Gall.* VII, 17, 2), «il n'y mettait aucun zèle». - *Romanus ira odioque pugnabat* (LIV. III, 2, 11), «le Romain mettait à se battre rage et haine». - *Ira magis quam uirtute res geritur* (V, 28, 13), «on y va sous l'emprise de la haine plus que de la vaillance».

Je donne ici quelques autres exemples que je crois aussi significatifs. L'Ablatif absolu est différencié d'autres compléments par la solidarité qui unit ses constituants. Le syntagme à l'Ablatif dans

Ratibus iunctis freto ad Messinam transire (CIC. *Verr.* II, 5, 5), «se diriger vers Messine par le détroit sur des radeaux assemblés/ après avoir rassemblé des radeaux». Cfr CAES., *Gall.* I, 8, 4.

est reconnu comme Ablatif de modalité dans la mesure où l'analyse voit dans le constituant *iunctis* un élément omissible (dans le même passage on lit : *aut ratibus aut nauibus accedere*) , fonctionnant comme épithète de *ratibus*; *iunctis* jugé nécessaire et compris comme prédicat de proposition fait reconnaître un Ablatif absolu. Dans les mêmes conditions, *itineribus* de

Itineribus notis summa cum cura exploratis ad hostem ducit (LIV. XXII, 12, 2), «par des chemins reconnus / ayant reconnu les chemins avec le plus grand soin il marche à l'ennemi».

sera lu comme complément adverbial de type *has uia* ou comme sujet d'Ablatif absolu.

Dans la phrase

His institutis prouvinciae, iam tum cum bello sociorum tota italia arderet, ... C. Norbanus in summo otio fuit (CIC. *Verr.* V, 5, 8), « sous l'empire de ces institutions, alors que l'Italie entière brûlait de la guerre des esclaves ».

bello (sociorum) est lu soit comme lexème rangé dans le paradigme lexical de *tempus* et fonctionnant ici comme complément adverbial du syntagme verbal de la série *hoc tempore*, soit comme nom d'inanimé, complément de modalité (*hoc modo*) du syntagme verbal, voire même complément indirect (*hac re*) du verbe *ardere*. *His institutis*, interprétable comme complément de modalité désignant la propriété qui accompagne la réalisation de l'état signifié par le syntagme *in summo otio fuit*, peut même, comme *hoc populo* dans

Hoc populo non uererer (CIC. *Agr.* II, 101), « le peuple étant celui que nous avons ici, je n'aurais à coup sûr pas peur »>

être lu comme Ablatif absolu, avec le démonstratif comme attribut, le verbe *esse* n'ayant pas de participe présent.

L'analyse proposée dans le présent article permet de justifier aussi la double lecture possible de compléments à un seul constituant obligatoire. Soit *aduentu* en César, *Gall.* II, 27, 1:

Horum aduentu tanta rerum commutatio est facta ut nostri ... proelium redintegrarent

ce complément adverbial est lu soit comme complément répondant à la question *quando* ? et représentable par *hoc tempore*, («à l'arrivée de ces gens»), soit comme complément commutable avec *hac re* lié au verbe passif *est facta* («l'arrivée de ces gens produisit un tel changement ...»). C'est sans doute cette dernière lecture que César aurait préféré voir adopter quand il écrit :

Cuius (= Caesaris) aduentu spe inlata militibus (II, 25, 3),

où pour garder quelque chose de l'ambiguïté du latin, l'on aimera peut-être traduire :

«Avec l'arrivée de César, l'espoir fut apporté aux soldats et ...».

De façon analogue, *bello* en

Quid dicis ? An bello fugitiuorum Siciliam uirtute tua liberatam ? (CIC., *Verr.* II, 4, 5)

est, hors contexte historique, susceptible de deux lectures : soit complément indirect du verbe dont le cadre prédicatif est *liberare aliquem re* («la Sicile à été délivrée de la guerre des esclaves»), soit complément de la série *hoc tempore* rapporté au syntagme verbal («la Sicile à été délivrée au temps de la guerre des esclaves»).

Au moment de conclure.

S'écartant de la classification néogrammairienne fondée essentiellement sur les effets de sens sémantiques reconnus aux constructions - Ablatif proprement dit, Ablatif-instrumental, Ablatif-Locatif - la présente analyse mettant en évidence le conditionnement syntaxique et sémantique des constructions permet, me semble-t-il, de justifier plus objectivement l'interprétation et les doublets de l'analyse.